

Une délégation de l'ONU enquêtera sur la liberté de réunion et d'association en Algérie

Une délégation des Nations-Unies (ONU), conduite par le Rapporteur spécial sur la liberté de réunion et d'association se rendra en Algérie, pour enquêter sur le respect de la liberté de réunion et d'association par les autorités algériennes, a-t-on appris de l'avocat algérien établi au Canada [Me Sofiane Chouiter](#). La délégation effectuera son enquête entre le 12 et le 22 septembre 2022, précise notre source.

Durant leur séjour qui durera 10 jours, les membres de la délégation enquêteront sur les allégations de violation du droit de réunion et d'association par le gouvernement algérien. Ils évalueront également la politique de l'Etat en matière du respect de ses engagements internationaux relatif à la liberté de réunion et d'association.

Des rencontres seront organisées avec des acteurs de la société civile, des responsables des institutions et probablement avec les médias.

[Lire aussi : Bientôt des missions de l'ONU en Algérie pour évaluer la situation des droits de l'homme](#)

Notons que les mécanismes des Nations-Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme font ces constats sévères sur la situation des droits de l'homme en Algérie. Ils ont dénoncé à maintes reprises le traitement réservé aux activistes du Hirak. À titre d'exemple, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire estime dans son verdict rendu public en août dernier que la détention de Karim Tabbou était arbitraire. En outre, cinq mécanismes de l'ONU ont adressé une correspondance officielle aux autorités algériennes pour les exhorter à s'expliquer sur l'arrestation, le transfert et la détention de Slimane Bouhafs.

13 invitations aux mécanismes de l'ONU

Selon la représentante de l'Algérie à 75^e session de l'Assemblée générale Mm Ahlem Sara Charikhi, l'Algérie a invité officiellement le mois d'octobre dernier, 13 titulaires de mandats du Conseil des droits de l'homme à se rendre en Algérie, sans toutefois, donner plus de détails.